

CSSDM - ÉCOLE CHARLES-BRUNEAU

RÉNOVATIONS DE LA FINITION INTÉRIEURE - PHASE 2

NO. DE PROJET : 281 027 670
NO. APPEL D'OFFRES : 25-3121P

LISTE DES PLANS - ARCHITECTURE :

A000	PAGE FRONTISPICE / LISTE DES PLANS
A001	NOTES GÉNÉRALES, LÉGENDES ET ABRÉVIATION
A002	PLAN DE LOCALISATION ET DE MOBILISATION
A003	PLAN DE MOBILISATION ET DES SÉQUENCES - NIVEAU 1 (RDC)
A101	PLAN DU NIVEAU 1 (RDC) - EXISTANT ET RÉAMÉNAGEMENT
D-A201	PLAN DES PLAFONDS DU NIVEAU 1 (RDC) - DÉMOLITION
A201	PLAN DES PLAFONDS DU NIVEAU 1 (RDC) - RÉAMÉNAGEMENT
A451	ÉLÉVATION INTÉRIEURE TYPE
A452	COUPES ET DÉTAILS

NOTES GÉNÉRALES

HYGIÈNE WSP
514-340-0046

INGÉNIEUR ÉLECTRICITÉ GBI
514-384-4222



INTERVENANTS / DISCIPLINES

POUR APPEL D'OFFRES
2022-12-12

9 PAGES

ÉMISSION

ARCHITECTURE BERGERON BOUTHILLIER INC.

PROFESSIONNELS



Service des ressources matérielles
5100, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1V 3R9

École Charles-Bruneau
2515, rue Holt, Montréal, QC
Rénovations de la finition intérieure - Phase 2

281 027 670

PROJET

LISTE DES ABRÉVIATIONS	
±	APPROXIMATIF
A.G.	ACIER GALVANISÉ
A.G.P.	ACIER GALVANISÉ PEINT
A.I.	ACIER INOXIDABLE
ALUM.	ALUMINIUM
A.M.	ANGLE MÉTALLIQUE
A.P.	ACIER PEINT
A.P.P.	ACIER PRÉPEINT
A.V.S.P.	À VÉRIFIER SUR PLACE
C/C	CENTRE À CENTRE
C.	(X) CROCHET (QUANTITÉ)
C.C.	CUVE À CONCIEGER
CAL.	CALIBRE
C.I.	CABINET INCENDIE
C.P.	CONTREPLAQUÉ
C.V.	COUPE-VAPEUR
C.T.V.	CONTREVENTEMENT
Ø	DIAMÈTRE
D.R.F.	DÉGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU
D.T.	DRAIN DE TOITURE
E.V.	ÉVÈNT DE PLOMBERIE
E.B.	EN BAS
E.H.	EN HAUT
E.E.R.	ÉQUIPEMENTS À ENLEVER ET À REMETTRE
E.P.	ÉPISSEUR
E.X.T.	EXTÉRIEUR
F.C.	GYPSE TYPE X
F.D.C.	FOND DE CLOUAGE
F.J.	FOND DE JOINT
F.R.	FIBRE DE ROCHE
F.V.	FIBRE DE VERRE
G.C.	GARDE-CORPS
GR.	GRILLAGE
H.C.	HORS CONTRAT
ING.	INGÉNIEUR
INT.	INTÉRIEUR
INV.	INVERSÉ
I.S.P.	ISOLANT DE PENTE
I.T.S.	ISOLANT DE TRANSMISSION SONORE
J.C.	JOINT DE CONTRÔLE
J.C.A.	JOINT DE CONTRÔLE AVEC DILATATION
J.E.	JOINT DÉTACHÉ
L.L.	LINTEAU LIBRE
L.S.T.	LINTEAU STRUCTURAL, VOIR ING.
M.C.A.	MATÉRIEAUX CONTAMINÉ PAR L'AMIANTE
M.C.	MAIN COURANTE
MAX.	MAXIMUM
MEC.	MÉCANIQUE
MIN.	MINIMUM
M.T.	MOULURE DE TRANSITION
NIV.	NIVEAU
O.B.	OUVERTURE BRUTE
P.	PERSIENNE
P.A.	PROTECTEUR D'ANGLE
P.A.I.	PANNEAU ALARME INCENDIE
P.C.A.	PLÂTRE ET COUCHE D'ACCROCHAGE AVEC MCA
P.P.	PRÉ PEINT
P.S.T.A.	APLASTIQUE STRATIFIÉ SUR TOUTES SURFACES APPARENTES
P.T.	PRÉ-TRAITÉ
P.T.B.	POINT BAS
P.T.H.	POINT HAUT
RDC.	REZ-DE-CHAUSSÉE
SIM.	SIMILAIRE
T.	TYMPAN
T.A.F.	TRAPPE D'ACCÈS EXISTANTE
T.A.N.	TRAPPE D'ACCÈS NOUVELLE
T.A.	TABLETTE AJUSTABLE
TAB.	TABEAU VERT ET/OU D'AFFICHAGE
TY.P.	TYPIQUE
TNI.	TABEAU NUMÉRIQUE INTERACTIF
V.E.	VENTILATEUR MÉC. EXIST. (VOIR ING. MEC.)
V.E.C.	VENT. MEC. EXIST. CONDAMNÉ (VOIR MEC.)
V.A.	VERRE ARMÉ / BROCHE
V.C.	VERRE CLAIR
V.T.	VERRE TREMPÉ
V.O.	VOLET OUVRANT

LÉGENDE	
	BULLE DE NIVEAU (HAUTEUR PAR RAPPORT AU PLANCHER)
	NO DE LOCAL
	VOIR DÉTAIL
	VOIR COUPE
	CLÔTURE DE CHANTIER
	ACCÈS AU BÂTIMENT
	APPAREIL DE DÉPRESSURISATION AVEC FILTRE HEPA
	DISTANCE DU PLAFOND
	MANOMÈTRE
	CLOISON EXISTANTE À CONSERVER
	PORTE, CADRE ET QUINCAILLERIE EXISTANTE À CONSERVER
	FENÊTRE EXISTANTE À CONSERVER
	BULLE D'AXE
	AUX PLANS, INDIQUE SECTION HORS DE LA PORTÉE PRINCIPALE DES TRAVAUX, POUVANT INCLURE DES TRAVAUX CONSÉQUENTS AUX OUVRAGES PRÉVUS; RAGRÉAGE, PASSAGE CONDUITS, PERCEMENTS, OBTURATION D'OUVERTURE, PEINTURE ETC. AUX DÉTAILS, INDIQUE UNE COMPOSANTE EXISTANTE CONSERVÉE.

NOTES GÉNÉRALES

A. VISITER LES LIEUX AVANT LA SOUMISSION ET VÉRIFIER ÉGALEMENT LES PLANS DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ AFIN DE DETERMINER LA PORTÉE EXACTE DES TRAVAUX POUR L'ENSEMBLE DU BÂTIMENT (VOIR AUSSI DEVIS).

B. SAUF INDICATION CONTRAIRES CONSIDÉRER QUE LA HAUTEUR DE PLANCHER À DESSOUS DALLE SUPÉRIEURE EST DE ±4120mm.

C. VOIR LES PLANS DE MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ POUR LES COMPOSANTES EXISTANTES À REMPLACER, LES COMPOSANTES EXISTANTES À RETIRER ET REMETTRE EN PLACE ET LES NOUVELLES COMPOSANTES À INSTALLER. PRÉVOIR À CET EFFET TOUTS LES PERCEMENTS MURAUX ET DE DALLE DE BÉTON OU D'ACIER OU TOITURE OU PORTAGE EN ACIER PERÇUS ET SCÈLEMENTS CONSÉQUENTS AU PÉRIMÈTRE DES COMPOSANTES. AINSI QUE LA DÉMOLITION REQUISE POUR EFFECTUER LES TRAVAUX ÉLECTROMÉCANIQUES (OUVERTURE DES MURS ET DES PLAFONDS EXISTANTS, PÉCAMENTS DES DALLES DE BÉTON ETC.), REMETTRE EN ÉTAT, LES SURFACES ET/OU COMPOSANTES DÉMOLIES OU CONSERVÉES.

D. LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES SONT INDIQUÉS À TITRE INDICATIF SEULEMENT. POUR LES POSITIONS ET QUANTITÉS PRÉCISÉS DES APPAREILS ÉLECTROMÉCANIQUES INTÉGRÉS AUX PLAFONDS ET AILLEURS, VOIR AUSSI LES PLANS DES INGÉNIEURS.

E. TOUTS LES NIVEAUX ET DIMENSIONS QUI RÉFÈRENT À DES COMPOSANTES EXISTANTES SONT APPROXIMATIVES (±) ET DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉES SUR PLACE, ENTRE AUTRE, L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE LES NOUVELLES TUILES SERONT AU MÊME NIVEAU QUE CELLES EXISTANTES ET CONTIGÜES.

F. PRÉVOIR LES RÉPARATIONS DE TOUTE COMPOSANTE ENDOMMAGÉE LORS DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.

G. MAINTENIR EN FONCTION LES SERVICES TEMPORAIRES NÉCESSAIRES EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ PENDANT TOUTES LA DURÉE DES TRAVAUX DE FAÇON À NE PAS AFFECTER LES ACTIVITÉS DANS LE BÂTIMENT EXISTANT.

H. SOUTENIR TEMPORAIREMENT AU BESOIN LES ÉQUIPEMENTS À CONSERVER, (DIFFUSEURS MÉCANIQUES, ÉCLAIRAGE ETC.) VOIR ÉGALEMENT LES PLANS DES INGÉNIEURS MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE.

I. L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS AVANT DE COMMANDER ET ENTREPRENDRE LES TRAVAUX. LES DESSINS D'ATELIER ET FICHES TECHNIQUES DOIVENT ÊTRE SOUMIS À L'ARCHITECTE TEL QU'INDIQUÉ AU DEVIS.

J. SAUF INDICATION CONTRAIRE, CONSIDÉRER QUE LES CLOISONS EXISTANTES SONT EN MAÇONNERIE DE BLOC TERRACOTTA RECOURT DE PLÂTRE ET COUCHE D'ACCROCHAGE AVEC MCA, DU PLANCHER AU DESSOUS DALLE SUPÉRIEURE.

K. À L'INTERSECTION DES COMPOSANTES DÉMOLIES ET CONSERVÉES, PRÉVOIR TOUTS LES RAGRÉAGES REQUIS AUX COMPOSANTES CONSERVÉES (PLANCHERS, PLAFONDS, MURS) ET PRÉVOIR LA POSE D'UN AGENT SCELLANT SUR TOUTES LES RIVES ET SECTIONS EXPOSÉES SUITE AUX TRAVAUX TOUCHANT DES COMPOSANTES AVEC MCA (TOUTS LES PLAFONDS, CLOISONS EXISTANTES ET FACE INTÉRIEURE DES MURS EXTÉRIEURS), INCLUANT AUSSI LE RAGRÉAGE CONSÉQUENT AUX TRAVAUX ÉLECTRO-MÉCANIQUE, VOIR AUSSI LES DOCUMENTS DE DÉSAMANTAGE.

L. PRÉVOIR QUE TOUTS LES PERCEMENTS AUTRES QUE CEUX RÉALISÉS PAR LES SOUS-TRAITANTS SONT À LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL, INCLUANT LE SCÈLEMENT PÉRIMÉTRIQUE, IL S'AGIT DE TOUTS LES PERCEMENTS DONT LE DIAMÈTRE EST SUPÉRIEUR À 100mm OU DONT LA SURFACE EST SUPÉRIEURE À 10 000mm².

M. L'ENTREPRENEUR DOIT CONSIDÉRER QUE CERTAINS TRAVAUX POURRAIENT ÊTRE RÉALISÉS AVEC PRÉSENCE DE POUSSIÈRES, MOISSISSURES, CONTAMINATION FONGIQUE, ETC. PRÉVOIR LES PRÉCAUTIONS REQUISES ET APPROPRIÉES. VOIR AUSSI DEVIS ET HYGIÈNE DE TRAVAIL.

N. PRÉVOIR LA PRÉSENCE DE SILICE LORS DES TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR DOIT PRENDRE LES PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES. VOIR HYGIÈNE DE TRAVAIL.

O. PRÉVOIR EXAMEN RADAR DES COMPOSANTES DE DALLES OU MUR DE BÉTON AVANT PERCEMENTS. POSE D'ANCRAGE OU DÉMOLITION. L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE APPEL À UNE COMPAGNIE SPÉCIALISÉE DANS LE DOMAINE. VOIR AUSSI DOCUMENTS DES INGÉNIEURS.

P. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER DE NETTOYER QUOTIDIENNEMENT LES ZONES TOUCHÉES PAR LES TRAVAUX. EN PLUS DE NETTOYER UN NETTOYAGE FINAL DES ZONES TOUCHÉES PAR LES TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR DOIT ENTRE AUTRES S'ASSURER DE NE LAISSER AUCUN DÉCHET, MATÉRIEL ET OUTILS SUR PLACE APRÈS LES TRAVAUX.

Q. TOUT ENTREPOSAGE ET PROTECTION DES ÉLÉMENTS DEVANT ÊTRE RÉCUPÉRÉS LORS DE LA DÉMOLITION ET RÉINSTALLÉS SONT À LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR.

R. CONSIDÉRER QUE LES FINIS DE PEINTURE EXISTANTS CONTIENNENT DES MÉTAUX LOURDS COMME LE PLOMB. ÉVITER TOUT TRAITEMENT GÉNÉRAL DES POUSSIÈRES ET POUR TOUTS LES TRAVAUX, PRENDRE LES MESURES APPROPRIÉES. ENTRE AUTRES, TOUTES LES SURFACES DEVONT ÊTRE NETTOYÉES AU P.T.S., PUIS RINÇÉES ET ASSÈCHÉES. ÉVITER LE SABLAGE. DANS TOUTS LES CAS, LORSQU'IL EST DEMANDÉ DE GRATTER À LA TRUELLE LA PEINTURE POUR ENLEVER LES ÉCAILLES, PROCÉDER SELON LA MÉTHODE APPROPRIÉE. VOIR AUSSI HYGIÈNE DE TRAVAIL.

S. PRÉVOIR LE RAGRÉAGE DES FINIS DE PLÂTRE ET/OU GYPSE DES MURS ET PLAFONDS CONSERVÉS, INCLUANT LA PEINTURE. VOIR ÉGALEMENT LES PLANS DES ING. MEC. ET ÉLECT. POUR LES AUTRES COMPOSANTES QUI REQUIÈRE RAGRÉAGE.

T. RAGRÉER LES FINIS (MURS, PLAFONDS ET PLANCHERS) SELON L'EXISTANT, INCLUANT LA PEINTURE (SUITE AUX TRAVAUX DE DÉMOLITION). VOIR ÉGALEMENT LES PLANS DES ING. MEC. ET ÉLECT. POUR LES AUTRES COMPOSANTES À DÉMOLIR ET RAGRÉAGE REQUIS. (PRÉVOIR LE RAGRÉAGE DES COMPOSANTES SUITE À LA DÉMOLITION DES COMPOSANTES EXISTANTES DANS LES DIVERSES DISCIPLINES TEL QUE: OBTURATION DES OUVERTURES SUITE À L'ENLÈVEMENT DES CONDUITS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES ETC.).

U. PRÉVOIR LE RAGRÉAGE DU PLAFOND DE PLÂTRE ET GYPSE CONSERVÉ SELON LE CAS.

V. PRÉVOIR LE RAGRÉAGE DES FINIS DE PLÂTRE ET/OU GYPSE DES MURS SUITE À LA DÉMOLITION DES TABLEAUX POUR RECEVOIR NOUVELLE PEINTURE.

NOTES DE DÉMOLITION

A. À L'INTERSECTION DE COMPOSANTES DÉMOLIES ET CONSERVÉES, PRÉVOIR TOUTS LES RAGRÉAGES REQUIS AUX COMPOSANTES CONSERVÉES (PLANCHERS, PLAFONDS, MURS...).

B. TOUTS LES NIVEAUX ET DIMENSIONS QUI RÉFÈRENT À DES COMPOSANTES EXISTANTES SONT APPROXIMATIFS ET DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉS SUR PLACE.

C. VOIR LES PLANS DE MÉC./ÉLECT. POUR LES NOUVELLES COMPOSANTES À INSTALLER ET PRÉVOIR LA DÉMOLITION PARTIELLE REQUISE ET REMISE EN ÉTAT TEL QUE L'EXISTANT DES COMPOSANTES CONSERVÉES.

D. POUR L'ÉTENDUE PRÉVUE DES OUVRAGES DE DÉMOLITION, VOIR LES PLANS DE PLAFOND EN ARCHITECTURE, AINSI QUE LES DOCUMENTS DES INGÉNIEURS.

E. PRÉVOIR L'ENLÈVEMENT DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRO-MÉCANIQUES (LUMINAIRES, DÉTECTEURS, HAUT-PARLEURS, ETC.) ET INSTALLATION/RELOCALISATION SELON LES PLANS DES INGÉNIEURS MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE.

F. PRÉVOIR LE DÉPLACEMENT DE CERTAINS ÉLÉMENTS DE MOBILIER POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX ET LA PROTECTION DU MATÉRIEL, MOBILIER, ÉQUIPEMENT ET ACCESSOIRES SITUÉS DANS LA ZONE DES TRAVAUX.

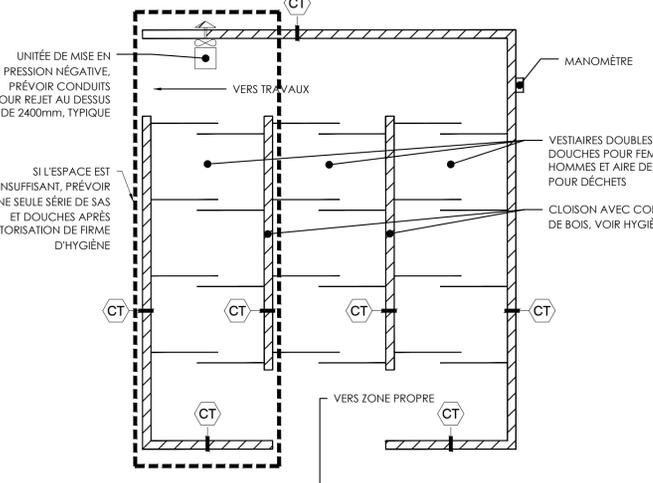
G. PRÉVOIR DES PROTECTIONS TEMPORAIRES : DES LE DÉBUT DU CHANTIER, ÉRIGER LES PROTECTIONS TEMPORAIRES PERMETTANT DE DÉLIMITER LES ZONES DE CHANTIER ET PROTÉGER LES OCCUPANTS DE L'ÉDIFICE DURANT LES TRAVAUX.

H. LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES SONT INDIQUÉS À TITRE INDICATIF SEULEMENT. L'ENTREPRENEUR DOIT SE RÉFÉRER AUX PLANS ÉLECTROMÉCANIQUES POUR LE NOMBRE, LA LOCALISATION ET LA PORTÉE DES TRAVAUX À EFFECTUER SUR CES ÉQUIPEMENTS.

I. PRÉVOIR LA DÉMOLITION DE TABLEAUX VERTS ET/OU D'AFFICHAGE TEL QU'INDIQUÉ AU PLAN 1'A101. PRÉVOIR LA DÉMOLITION DE 4 TABLEAUX ADDITIONNELS À CEUX INDIQUÉS AU PLAN, QUI SERONT PRÉCISÉS EN CHANTIER.

INFORMATIONS LIÉES À LA RÉGLEMENTATION DU BÂTIMENT

ANNÉE DE CONSTRUCTION	BÂTIMENT D'ORIGINE : 1955	BÂTIMENT EXISTANT: RÉGLEMENTATION AU MOMENT DE LA CONSTRUCTION	
AIRE DE BÂTIMENT	±1 870 m²	AUTRE RÉGLEMENT APPLICABLE	S-3, r.2
NOMBRE DE VOIE D'ACCÈS EN CAS D'INCENDIE	2	USAGE PRINCIPAL	ÉCOLE, ÉDIFICE PUBLIC SERVANT DE LIEU DE RASSEMBLEMENT PUBLIC
TYPE DE MODIFICATION	RÉFECTION DES PLAFONDS & ÉCLAIRAGE	HAUTEUR DE BÂTIMENT (EN NOMBRE D'ÉTAGES)	2
NOMBRE DE PERSONNES	MEMBRES DU PERSONNEL ET ÉLÈVES	BÂTIMENT DE GRANDE HAUTEUR	NON
SUBSTANCES DANGEREUSES	NON	SYSTÈME DE GICLEUR	NON, Section IV, art. 29
TYPE DE CONSTRUCTION	1955 : INCOMBUSTIBLE	ALARME-INCENDIE	-
		DÉGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU REQUIS	Plancher séparant les étages: séparation coupe-feu 0 hrs, art. 12.3 Escalier d'issue: 45 minutes, Section III, art. 8 et 17 20 minutes POUR LES PORTES, Section III, art. 17
		DISTANCES DE PARCOURS	POUR 2 ISSUES ET PLUS : 30m, Section III, art. 12.3
		CORRIDOR EN IMPASSE	12m, Section III, art. 12.4



AMÉNAGEMENT TYPIQUE DES SAS ET DOUCHES TEMPORAIRES/ VOIR AUSSI HYGIÈNE / 01 PLAN 1:50 A001

NOTES DES AMÉNAGEMENTS TEMPORAIRES

AT.1	POUR CHAQUE SÉQUENCE DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT CONSIDÉRER QUE TOUTES LES ISSUES DOIVENT ÊTRE CONSERVÉES FONCTIONNELLES ET LIBRES DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX ET DOIT PRÉVOIR LES AMÉNAGEMENTS TEMPORAIRES PRÉVUS AUX DOCUMENTS POUR ENTRE AUTRES, ÉVITER LA PROPAGATION DES POUSSIÈRES ET CONTAMINANTS.
AT.2	L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER D'AVOIR UNE ZONE DE CHANTIER ÉTANCHE, POUR LES TRAVAUX PONCTUELS RÉALISÉS EN DEHORS DE CETTE ZONE. L'ENTREPRENEUR DOIT PRENDRE TOUTES LES PRÉCAUTIONS REQUISES POUR ÉVITER LA PROPAGATION DE POUSSIÈRES ET CONTAMINANT AVEC DES OUTILS ET MÉTHODES DE TRAVAIL APPROPRIÉS (CAPTATION À LA SOURCE, ETC.).
AT.3	L'ENTREPRENEUR DOIT ASSURER LA PROTECTION DES PLANCHERS, DES FINIS ET DES SURFACES DANS LES ZONES DE CIRCULATION AUTOUR DES ZONES DE TRAVAUX.
AT.4	LE CONTENEUR À DÉCHET DEVA ÉTRE À 6M DU BÂTIMENT ET SÉCURISÉ, VOIR LES CONDITIONS GÉNÉRALES ET L'ENTREPOSAGE.
AT.5	PROTÉGER LA VÉGÉTATION INCLUANT LES ARBRES ET LEURS SYSTÈMES RACINAIRES AUTOUR DU BÂTIMENT ET SUR LE SITE. L'ENTREPRENEUR DEVA REMETTRE EN ÉTAT LA VÉGÉTATION ET LES ARBRES ENDOMMAGÉS.
AT.6	PRÉVOIR DES CORRIDORS DE SÉCURITÉ POUR TOUTES LES SORTIES DU BÂTIMENT DANS LA ZONE DE CHANTIER ET ADJACENTES À CELLE-CI.
AT.7	L'ENTREPRENEUR DOIT RESPECTER, POUR L'AMÉNAGEMENT DES ZONES DE CHANTIER, LES CODES ET RÉGLEMENTS EN VIGUEUR ET EXIGENCES DU CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE.
AT.8	AUCUN VÉHICULE NEST AUTORISÉ À CIRCULER ET/OU À STATIONNER SUR LA VOIE D'ACCÈS AU CHANTIER ET DANS LES ZONES DE CHANTIER SAUF POUR LE TEMPS REQUIS À LA LIVRAISON OU ÉVACUATION DE MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS.
AT.9	PRÉVOIR LES CHUTES À DÉCHETS REQUISES ET CONTENEURS (NE PAS LES CHARGER DE FAÇON À EXCÉDER LES CHARGES AUTORISÉES) ET LES LOCALISER DANS LES ZONES RÉSERVÉES AU CHANTIER. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER DE VIDER LE CONTENEUR LORSQU'IL EST PLEIN ET AVANT CHAQUE FIN DE SEMAINE.
AT.10	L'ENTREPRENEUR DOIT PRÉVOIR TOUTE SIGNALISATION REQUISE À PROXIMITÉ DU CHANTIER ET AU CHANTIER LUI-MÊME.
AT.11	L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER D'OBTURER TEMPORAIREMENT TOUT CONDUIT EXISTANT CONSERVÉ SONT DES ZONES TOUCHÉES PAR LES TRAVAUX AFIN D'ÉVITER LA MIGRATION DE POUSSIÈRES ET CONTAMINANTS. VOIR AUSSI INGÉNIEURS ET HYGIÈNE DE TRAVAIL.
AT.12	L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER DE PROTÉGER ET SCÉLER TEMPORAIREMENT TOUT CONDUIT EXISTANT CONSERVÉ ET DEVANT DEMEURER EN FONCTION DANS LA ZONE DES TRAVAUX AFIN D'ÉVITER LA MIGRATION DE POUSSIÈRES ET CONTAMINANTS. VOIR AUSSI INGÉNIEURS ET HYGIÈNE DE TRAVAIL.
AT.13	L'ENTREPRENEUR DOIT CONSIDÉRER QUE LES TRAVAUX SONT EFFECTUÉS DANS UNE ÉCOLE PRIMAIRE OU DE STRICTES CONDITIONS D'HYGIÈNE DE TRAVAIL SONT REQUISES CLÔTURE TEMPORAIRE. PRÉVOIR DES CLÔTURES DE CHANTIER DE TYPE "OMÉGA" D'UNE HAUTEUR MINIMALE DE 1850mm ANCRÉES AU SOL ET RECOURVÉES D'UN GÉOTEXTILE DU CÔTÉ DU CHANTIER, PLEINE HAUTEUR, AVEC ACCÈS POUR VÉHICULE ET PIÉTON MUNI D'UNE BARRIÈRE MOBILE ET VERROUILLABLE. L'ENTREPRENEUR AJUSTERA LE PROFIL EN FONCTION DES TRAVAUX, APRÈS COORDINATION ET AUTORISÉ APRÈS DE DU CSSDM. LE PROFIL INDIQUÉ AUX DESSINS EST L'ÉTENDUE MAXIMALE AUTORISÉE POUR L'AIRE DE CHANTIER. TOUTEFOIS, L'ENTREPRENEUR SERA AUTORISÉ À AUGMENTER L'ÉTENDUE DE LAIRE DE CHANTIER POUR CERTAINES ACTIVITÉS SI REQUIS, APRÈS COORDINATION ET ENTENTE AVEC LE CSSDM. DANS CHAQUE CAS, IL DEVA MODIFIER LE PROFIL DES CLÔTURES EN CONSÉQUENCE ET LES REMETTRE SELON LE PROFIL INDIQUÉ APRÈS LA RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ.
AT.15	VOIR AUSSI DEVIS, SECTION 01 52 00 ET LE -GUIDE DE GESTION DES MESURES DE PRÉVENTION EN LIEN AVEC LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION DE LA CSSDM-.
AT.16	LES INSTALLATIONS TEMPORAIRES ET DE CHANTIER MONTRÉS SONT À TITRE INDICATIF ET NON LIMITATIVES. IL APPARTIEN À L'ENTREPRENEUR DE PRENDRE LES MESURES ADEQUATES ET DE PRÉVOIR LES INSTALLATIONS TEMPORAIRES ET DE CHANTIER REQUISES.
AT.17	PRÉVOIR TAPIS ANTI-POUSSIÈRE À LA SORTIE DE CHAQUE ZONE DE TRAVAIL. (REPLACER LES FEUILLES ADHÉSIVES RÉGULIÈREMENT POUR ASSURER L'EFFICACITÉ DE CEUX-CI)
AT.18	SI L'OUVERTURE DE CARREAUX ACOUSTIQUES DANS DES PLAFONDS EXISTANTS EST NÉCESSAIRE AVANT L'INSTALLATION DES ENCENTES DE CHANTIER OU SI ELLE EST NÉCESSAIRE DANS DES ZONE HORS TRAVAIL, PRÉVOIR L'AMÉNAGEMENT D'ENCENTES TEMPORAIRES PONCTUELLES EN PRESSION NÉGATIVE.

TYPE	EXEMPLE	DESCRIPTION	REMARQUE
CT		<ul style="list-style-type: none"> GYPSE 16mm TYPE X AVEC RUBAN AUTOCOLLANT SUR LES JOINTS AU PÉRIMÈTRE ET AU PÉRIMÈTRE DES CONDUITS, STRUCTURE, ETC. LE TRAVERSANT POLYTHÈNE .006 MIL COLOMBAGE EN A.G. 92mm AU 400mm C/C ISOLANT DE FIBRE DE ROCHE GYPSE 16mm AVEC RUBAN AUTOCOLLANT SUR LES JOINTS AU PÉRIMÈTRE ET AU PÉRIMÈTRE DES CONDUITS, STRUCTURE, ETC. LE TRAVERSANT POLYTHÈNE .006 MIL. CÔTÉ CHANTIER 	CLOISON DALLE À DALLE : OUVRIR LE PLAFOND EXISTANT POUR PASSAGE DE LA CLOISON. RAGRÉER LES FINIS APRÈS ENLÈVEMENT DES CLOISONS. ULC 1HRS VOIR 02/A001

NOTES CLOISONS TEMPORAIRES:
LORSQUE LA CLOISON TEMPORAIRE EST INSTALLÉE À L'EXTÉRIEUR, REMPLACER LES PANNEAUX DE GYPSE DE LA COMPOSITION CT PAR DES PANNEAUX DE BÉTON LÉGER 16mm. LORSQUE LA CLOISON EST INSTALLÉE PRÈS ET PARALLÈLEMENT À UNE CLOISON EXISTANTE, OMETTRE LE GYPSE DU CÔTÉ DE LA CLOISON EXISTANTE ET PRÉVOIR PRÉALABLEMENT À L'ÉRECTION DE LA CLOISON LA POSE D'UN POLYÉTHYLÈNE .006mm SUR LA CLOISON EXISTANTE. SCÉLER TOUT LE PÉRIMÈTRE AU RUBAN ADHÉSIF (DUCKTAPE) POUR SCÉLER AU PÉRIMÈTRE DES COMPOSANTES INTERSECTANTS LA CLOISON.

NOTES DES INSTALLATIONS TEMPORAIRES:

1. MISE HORS SERVICE TEMPORAIRE DES SYSTÈMES DE DÉTECTION INCENDIE, SE RÉFÉRER SSU 1.
2. PERMIS DE TRAVAIL À CHAUD POUR TOUTE ACTIVITÉ SUSCEPTIBLE DE GÉNÉRER DES ÉTINCELLES OU UNE FLAMME NUE. SE RÉFÉRER SSU 2.
3. LORS DU DÉPLACEMENT D'INSTALLATIONS EXISTANTES (PANNEAU DE SIGNALISATION D'ISSUE, DÉTECTEUR DE FUMÉ, ETC.), SE RÉFÉRER SSU 15.
4. PROTÉGER LE TABLEAU BLANC INTELLIGENT (TBI) À L'AIDE D'UN BOÎTIER EN CONTREPLAQUÉ FABRIQUÉ PAR L'ENTREPRENEUR. RETIRER LE PROJECTEUR ET SON BRAS DE SUPPORT EN PORTE-À-FAUX PERPENDICULAIRE AVANT LES TRAVAUX. LES ENTREPOSER DANS UN LIEU SÉCURITAIRE DANS LE GYMNASÉ, ET LES RÉINSTALLER APRÈS LES TRAVAUX. IL S'AGIT DE PROTÉGER LE TABLEAU DE ± 1200 X 2400 X 200 MM PROFOND, FIXÉ AU MUR DU LOCAL 97, À L'AIDE D'UN BÂTI DE BOIS RECOURVERT SUR CHAQUE FACE D'UN CONTREPLAQUÉ ET D'UN POLYTHÈNE.
5. PROTÉGER TOUTES LES SURFACES MURALES, CASIERS ET PLANCHER AVEC POLYÉTHYLÈNE, VOIR AUSSI HYGIÈNE.

LÉGENDE ET NOTES GÉNÉRALES PLANS DE MOBILISATION INTÉRIEURE

T.A.P.	TAPIS ANTI-POUSSIÈRE
	EXTRACTEURS D'AIR EN QUANTITÉ SUFFISANTE AVEC FILTRE HEPA POUR MISE EN PRESSION NÉGATIVE DES ESPACES, PRÉVOIR POUR CHAQUE VENTILATEUR UN CONDUIT FLEXIBLE DE LA ZONE DES TRAVAUX VERS L'EXTÉRIEUR ET INSTALLATION DE PANNEAUX SCÉLÉS DANS LES OUVERTURES. PRÉVOIR QUE LE NOMBRE D'EXTRACTEUR EST À DÉTERMINER SELON LE DIFFÉRENTIEL DE PRESSION REQUIS (SI NON INDIQUÉ PRÉVOIR 5 À 7 Pa)
	CLOISON TEMPORAIRE REQUISE
	SCÈLEMENT DES CLOISONS EXISTANTE À PRÉVOIR. DÉMANTLER BANDE DE PLAFOND PROGRESSIVEMENT POUR PERMETTRE LE SCÈLEMENT DE LA PARTIE HAUTE DES CLOISONS EXISTANTES JUSQU'À LA SOUS-FACE DE LA DALLE SUPÉRIEURE. AFIN DE SÉPARER LES ENTRE-PLAFONDS ADJACENTS DE LA ZONE DE CHANTIER.
	PORTE ÉTANCHE, RIGIDE AVEC FERME-PORTE ET COUPE-FROID AVEC CADRE ET QUINCAILLERIE

NOTES GÉNÉRALES PLANS DE MOBILISATION INTÉRIEURE

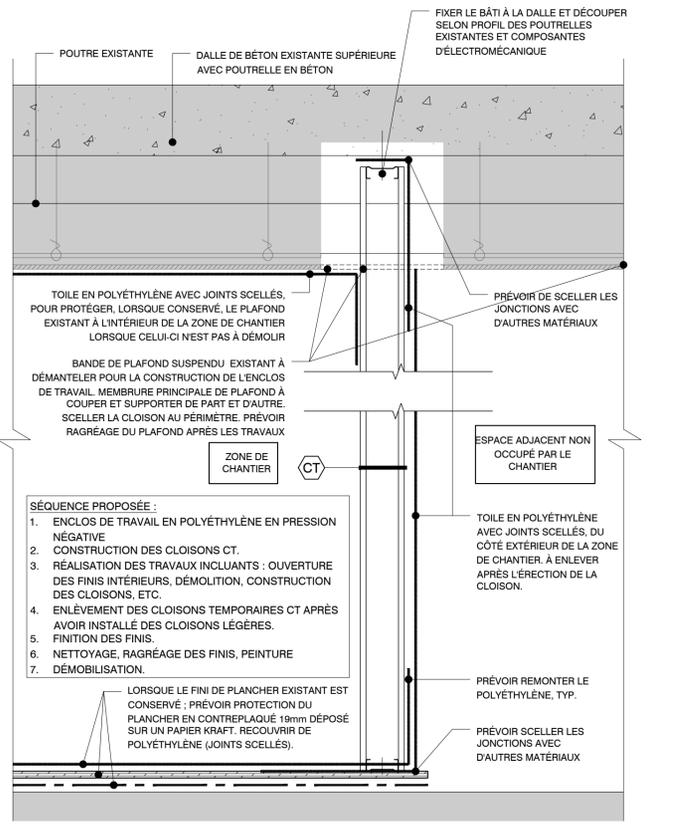
A) LES AMÉNAGEMENTS INDIQUÉS NE SONT PAS LIMITATIFS. L'ENTREPRENEUR DOIT PRÉVOIR LES CLOISONS TEMPORAIRES. TOUTS LES AMÉNAGEMENTS TEMPORAIRES (INCLUANT LES PAREMETS, ACCÈS, ETC. REQUIS), TOUTES LES UNITÉS DE MISE EN PRESSION NÉGATIVE REQUISES, TAPIS DE PROTECTION ET PRÉVOIR LES SERVICES REQUIS (ÉCLAIRAGE, ÉLECTRICITÉ, EAU, ÉGOUTS, ETC.) POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX EN CONSERVANT UNE DIVISION ÉTANCHE ENTRE CEUX-CI ET LES ESPACES OCCUPÉS ET EN MAINTENANT LES ZONES DES TRAVAUX EN PRESSION NÉGATIVE.

B) L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER DE PROTÉGER L'ENSEMBLE DES ÉLÉMENTS EXISTANTS CONSERVÉS INCLUS DANS LES ZONES DE TRAVAIL (PLANCHER, PLAFOND, MURS, TABLEAUX, ETC.) LORS DES TRAVAUX.

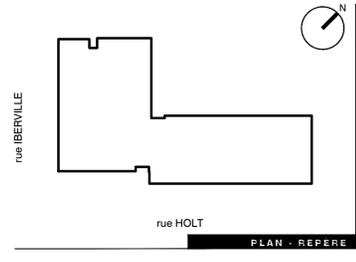
C) VOIR AUSSI LES DOCUMENTS D'HYGIÈNE DE TRAVAIL.

NOTES DE PLAFONDS :

1. CONSIDÉRER QU'UNE BAGUETTE DE QUART DE ROND DE BOIS SUPPORTE LA TUILE ACOUSTIQUE EXISTANTE AU PÉRIMÈTRE DE CHAQUE LOCAL ET CORRIDOR. À ENLEVER. RAGRÉER PLÂTRE ET PEINTURE.
2. CONSIDÉRER QUE LES "C" 35mm (SIMILAIRE À CELUI VISIBL SUR COMPOSITION DE PLAFOND 2/A001) QUI SUPPORTENT LA TRAME DE TUILES ACOUSTIQUES COLLÉES SUR DU GYPSE EXISTANTES SONT ENCASTRÉS DANS LES MURS EXISTANTS DE TERRACOTTA DANS L'ENTREPLAFOND. LES TROUS DANS LE BLOC DE TERRACOTTA DEVONT ÊTRE REMPLIS DE MORTIER SUITE À L'ENLÈVEMENT DES "C".
3. PEINTURE DES MURS DES CLASSES, DES CADRES DE PORTES À PRÉVOIR. PEINTURE DES CADRES DE PORTES À PRÉVOIR (CLASSES ET CORRIDORS). PRÉVOIR LE RAGRÉAGE DU PLÂTRE SUITE À L'ENLÈVEMENT DES MOULURES DE PÉRIMÈTRES DU PLAFOND.
4. LUMINAIRE ET AUTRES ÉQUIPEMENTS MEC/ÉLEC. MONTRÉS À TITRE INDICATIF SEULEMENT. SE RÉFÉRER AUX PLANS DES INGÉNIEURS POUR LES DÉTAILS EXACTS.
5. NOUVEAU PLAFOND DE TUILES ACOUSTIQUES SUSPENDU DANS LES ÉLÉMENTS DOSSATURE APPARENTE À QUADRILLAGE DE PROFILÉS "T" TYPE 1 DE FAÇON TYPIQUE.



CLOISON TYPE CT / VOIR AUSSI HYGIÈNE COUPE 1:10 A001



PLAN - REFÈRE

NOTE
L'ENTREPRENEUR DEVA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET INDICATIONS AUX PLANS. AUCUNE DIMENSION NE DEVA ÊTRE PRISE SUR LES DESSINS À L'AIDE D'UNE ÉCHELLE. L'ENTREPRENEUR DEVA AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTE ERREUR OU OMISSION SUR LES PLANS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

AVIS DE DROIT D'AUTEUR
LE DROIT D'AUTEUR SUR LE PRÉSENT DOCUMENT ÉLECTRONIQUE OU PAPIER APPARTIEN À BERGERON BOUTHILLIER ARCHITECTES. CE DOCUMENT NE PEUT ÊTRE TRANSMIS, TÉLÉCHARGÉ OU REPRODUIT, SANS AUCUNE FORME IMPRIMÉE, OU ÉLECTRONIQUE QUI CE SOIT, SANS L'AUTORISATION EXPRESSE ÉCRITE DE BERGERON BOUTHILLIER ARCHITECTES.

DES PLANS ET DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES NE PEUVENT ÊTRE UTILISÉS, EN TOUT OU EN PARTIE, POUR LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION D'UN AUTRE BÂTIMENT OU PARTIE DE BÂTIMENT ET/OU À TOUTES AUTRES FINS.

(C) BERGERON BOUTHILLIER INC., 2022

NOTES GÉNÉRALES

10		
9		
8		
7		
6		
5		
4		
3		
2		
1		

POUR APPEL D'OFFRES 2022-12-12 C.L.B.

ÉMISSIONS

bergeron bouthillier inc.
ARCHITECTES

1011, rue Saint-Louis, Terrebonne (QC) J6W 1K1
T. 450.492.6333 / F. 450.492.5777 info@abarchitectes.ca

ARCHITECTURE
PROJET PROF. 814-2021
FICHIER PROF. 814-A000_Phase2
CONCEPTION M.F.
DESSIN D.D.
VÉRIFICATION C.L.B.
APPROBATION C.L.B.

Ordre des architectes du Québec

Centre de services scolaires de Montréal Québec

Service des ressources matérielles
5100, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1V 9R9

École Charles-Bruneau
2515, rue Holt, Montréal, QC
Rénovations de la finition intérieure - Phase 2

281 0

LÉGENDE

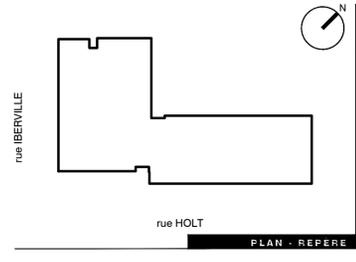
- BÂTIMENT EXISTANT
- CLÔTURE EXISTANTE
- ZONE DE VÉGÉTATION
- ZONE DE TRAVAUX ET DE MOBILISATION
- ZONE D'ASPHALTE OU BÉTON
- PORTE D'ACCÈS EXISTANTE AU BÂTIMENT
- ARBRE EXISTANT À PROTÉGER; TRONC ET RÉSEAU RACINAIRE

NOTES MOBILISATION EXTÉRIEURE

- LES LIVRAISONS & LA CIRCULATION DE MACHINERIES SUR LE SITE DEVRONT ÊTRE EFFECTUÉS EN DEHORS DES PÉRIODES DE FORTE AFFLUENCE & EN PRÉSENCE D'UN SIGNALÉUR, ET LORSQU'EN PÉRIODES D'OCCUPATION EN DEHORS DES HEURES D'OCCUPATION
- L'ENTREPRENEUR DEVRA S'ASSURER DE PROTÉGER ADEQUATEMENT LES ARBRES ET LEUR SYSTÈME RACINAIRE AINSI QUE LES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEUR DURANT LES TRAVAUX, SELON LES EXIGENCES DE LA VILLE DE MONTRÉAL LORSQU'IL S'AGIT SUR LE DOMAINE PUBLIC ET SELON LES EXIGENCES DU DEVIS LORSQU'IL S'AGIT SUR LE SITE DU CSSDM.

NOTES DES INSTALLATIONS TEMPORAIRES:

- PROTÉGER LE SOL DANS L'AIRE DE CHANTIER.
- L'ACCÈS AU CHANTIER DOIT ÊTRE CONTRÔLÉ EN TOUT TEMPS ET FERMÉ.
- L'ENTREPRENEUR DOIT SE CONFORMER AUX RÉGLEMENTS MUNICIPAUX DONT CEUX SUR LE BRUIT.



NOTE

L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET INDICATIONS AUX PLANS. AUCUNE DIMENSION NE DEVRA ÊTRE PRISE SUR LES DESSINS À L'AIDE D'UNE ÉCHELLE. L'ENTREPRENEUR DEVRA AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTE ERREUR OU OMISSION SUR LES PLANS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

AVIS DE DROIT D'AUTEUR

LE DROIT D'AUTEUR SUR LE PRÉSENT DOCUMENT ÉLECTRONIQUE OU PAPIER APPARTIEN À BERGERON BOUTHILLIER ARCHITECTES. CE DOCUMENT NE PEUT ÊTRE TRANSMIS, TÉLÉCHARGÉ OU REPRODUIT, SOUS AUCUNE FORME IMPRIMÉE OU ÉLECTRONIQUE QUE CE SOIT, SANS L'AUTORISATION EXPRESSE ÉCRITE DE BERGERON BOUTHILLIER ARCHITECTES.

CES PLANS ET DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES NE PEUVENT ÊTRE UTILISÉS, EN TOUT OU EN PARTIE, POUR LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION D'UN AUTRE BÂTIMENT OU PARTIE DE BÂTIMENT ET/OU À TOUTES AUTRES FINS.

(C) BERGERON BOUTHILLIER INC., 2022

NOTES GÉNÉRALES

10
9
8
7
6
5
4
3
2
1

POUR APPEL D'OFFRES 2022-12-12 C.L.B.

ÉMISSIONS

bergeron bouthillier inc.
ARCHITECTES

1011, rue Saint-Louis, Terrebonne (QC)
T. 450.492.6333 / F. 450.492.5777 info@abarchitectes.ca

ARCHITECTURE

PROJET PROF. 814-2021

FICHIER PROF. 814-A000_Phase2

CONCEPTION M.F.

DESSIN D.D.

VÉRIFICATION C.L.B.

APPROBATION C.L.B.

PROFESSIONNELS

Centre de services scolaire de Montréal
Québec

Service des ressources matérielles
5100, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1V 5R9

École Charles-Bruneau
2515, rue Holt, Montréal, QC

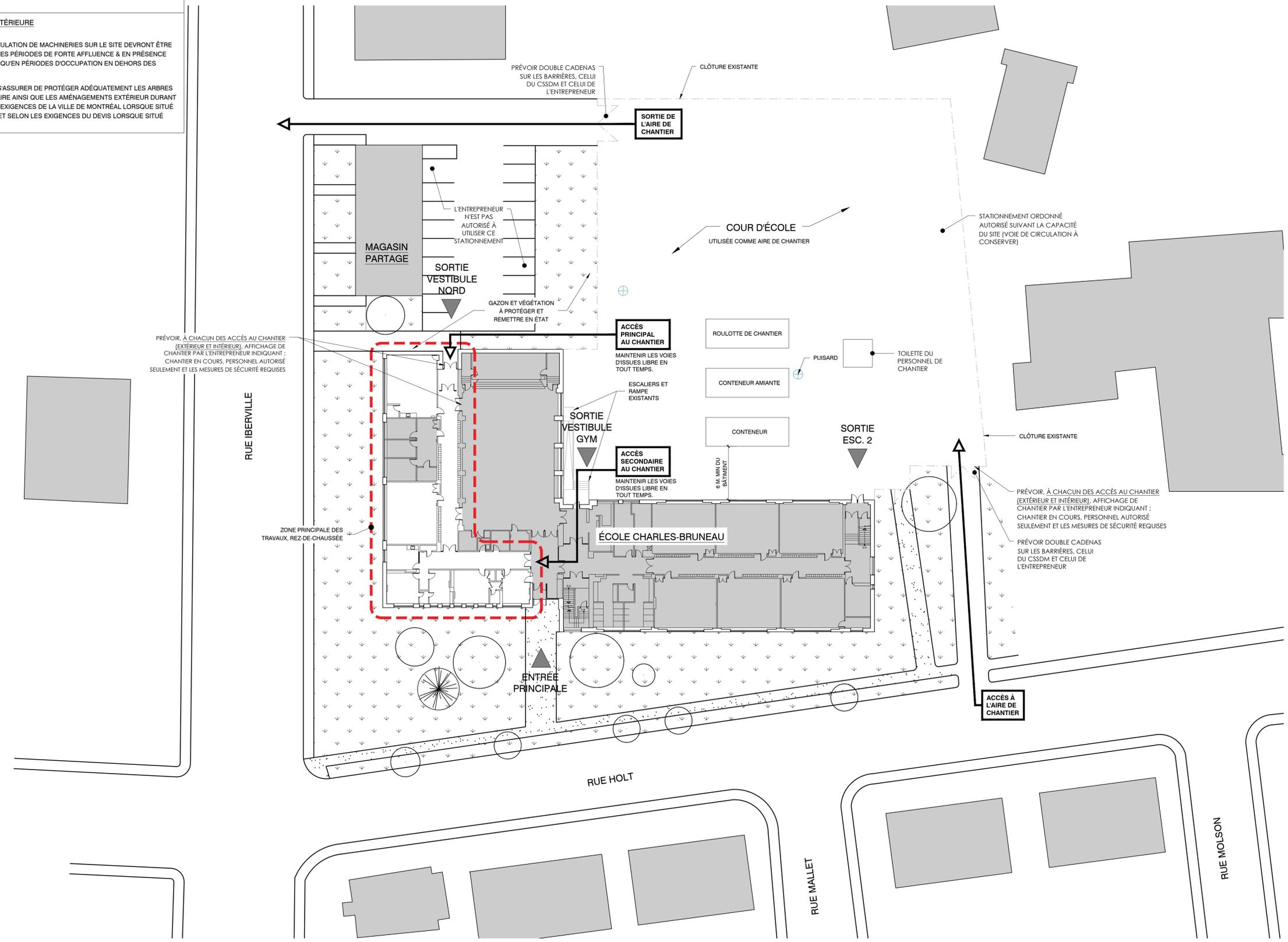
Rénovations de la finition intérieure - Phase 2

281 027 670

PROJET

ÉCHELLE 1:300

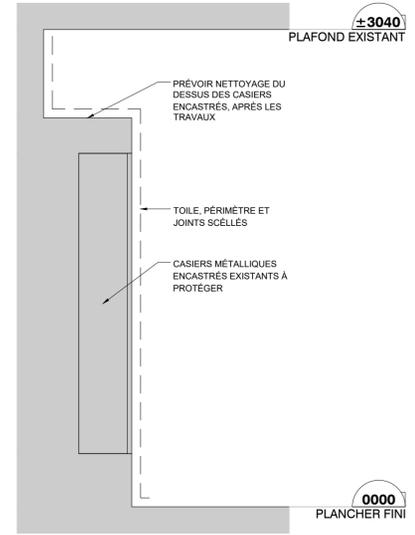
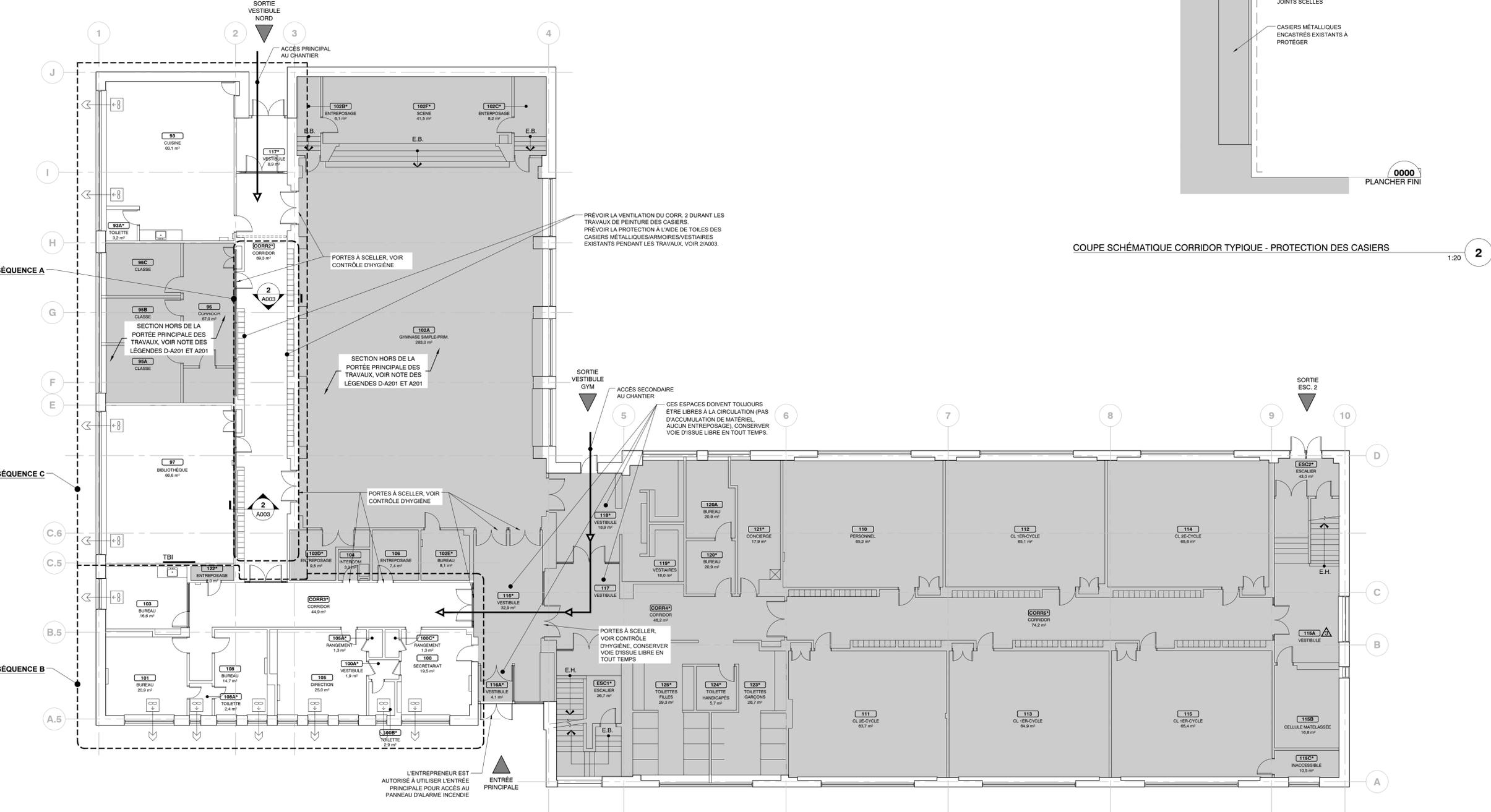
PLAN DE LOCALISATION ET DE MOBILISATION



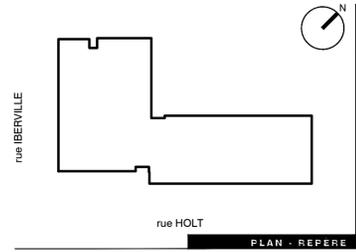
SÉQUENCES

SE RÉFÉRER AU DEVIS POUR LES DÉTAILS DES SÉQUENCES.

- SÉQUENCE A :** LA SÉQUENCE A COMPREND LA PEINTURE DE L'EXTÉRIEUR DE TOUS LES CASIERS DANS LE CORR.2.
DATE DE DÉBUT: 27 FÉVRIER 2023
DATE DE FIN : 03 MARS 2023 ; LA CORRECTION DES DÉFICIENCES DOIT ÊTRE COMPLÉTÉE POUR LA DATE DE FIN.
NOTE : PRENDRE TOUTES LES PRÉCAUTIONS REQUISES, ENTRE AUTRES, PRÉVOIR LA MISE EN PRESSION NÉGATIVE ET LA VENTILATION REQUISE DU CORR.2 PENDANT LES TRAVAUX DE PEINTURE DES CASIERS, PRÉVOIR LA PROTECTION DES PLANCHERS ET DES MURS AUTOUR DES CASIERS, ETC.
- SÉQUENCE B :** LA SÉQUENCE B COMPREND TOUS LES TRAVAUX DES LOCAUX SUIVANTS : 100, 100A, 100B, 100C, 101, 103, 105, 105A, 108, 108A ET CORR.3.
DATE DE DÉBUT : 26 JUIN 2023
DATE DE FIN : 12 AOÛT 2023 ; LA CORRECTION DES DÉFICIENCES DOIT ÊTRE COMPLÉTÉE ET LE CERTIFICAT DE PRISE DE POSSESSION ANTICIPÉE DOIT ÊTRE ÉMIS PAR LES PROFESSIONNELS POUR LA DATE DE FIN.
- SÉQUENCE C :** LA SÉQUENCE C COMPREND TOUS LES TRAVAUX DES LOCAUX SUIVANTS : 93, 93A, 97, 117 ET CORR.2.
DATE DE DÉBUT : 26 JUIN 2023
DATE DE FIN : 21 AOÛT 2023 ; LA CORRECTION DES DÉFICIENCES DOIT ÊTRE COMPLÉTÉE ET LE CERTIFICAT DE RÉCEPTION AVEC RÉSERVE DU PROJET DOIT ÊTRE ÉMIS PAR LES PROFESSIONNELS POUR LA DATE DE FIN.
- SÉQUENCE D :** LA SÉQUENCE D COMPREND LA REMISE DES DOCUMENTS DE FIN DE PROJET.
DATE DE DÉBUT : 22 AOÛT 2023
DATE DE FIN : 09 OCTOBRE 2023 ; LE CERTIFICAT DE RÉCEPTION SANS RÉSERVE DU PROJET DOIT ÊTRE ÉMIS PAR LES PROFESSIONNELS POUR LA DATE DE FIN.



COUPE SCHEMATIQUE CORRIDOR TYPIQUE - PROTECTION DES CASIERS 1:20 2



NOTE
L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET INDICATIONS AUX PLANS. AUCUNE DIMENSION NE DEVRA ÊTRE PRISE SUR LES DESSINS À L'AIDE D'UNE ÉCHELLE. L'ENTREPRENEUR DEVRA AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTE ERREUR OU OMISSION SUR LES PLANS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

AVIS DE DROIT D'AUTEUR
LE DROIT D'AUTEUR SUR LE PRÉSENT DOCUMENT ÉLECTRONIQUE OU PAPIER APPARTIEN À BERGERON BOUTHILLIER ARCHITECTES. CE DOCUMENT NE PEUT ÊTRE TRANSMIS, TÉLÉCHARGÉ OU REPRODUIT, SOUS AUCUNE FORME IMPRIMÉE OU ÉLECTRONIQUE QUE CE SOIT, SANS L'AUTORISATION EXPRESSE ÉCRITE DE BERGERON BOUTHILLIER ARCHITECTES.

CES PLANS ET DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES NE PEUVENT ÊTRE UTILISÉS, EN TOUT OU EN PARTIE, POUR LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION D'UN AUTRE BÂTIMENT OU PARTIE DE BÂTIMENT ET/OU À TOUTES AUTRES FINS.

(C) BERGERON BOUTHILLIER INC., 2022

NOTES GÉNÉRALES

10	
9	
8	
7	
6	
5	
4	
3	
2	
1	

POUR APPEL D'OFFRES 2022-12-12 C.L.B.

bergeron bouthillier inc.
ARCHITECTES

1011, rue Saint-Louis, Terrebonne (QC) J6W 1K1
T. 450.492.6333 / F. 450.492.5777 info@abarchitectes.ca

ARCHITECTURE
PROJET PROF. 814-2021
FICHIER PROF. 814-A000_Phase2
CONCEPTION M.F.
DESIGN D.D.
VÉRIFICATION C.L.B.
APPROBATION C.L.B.

Ordre des architectes du Québec

PROFESSIONNELS

Centre de services scolaire de Montréal
Québec

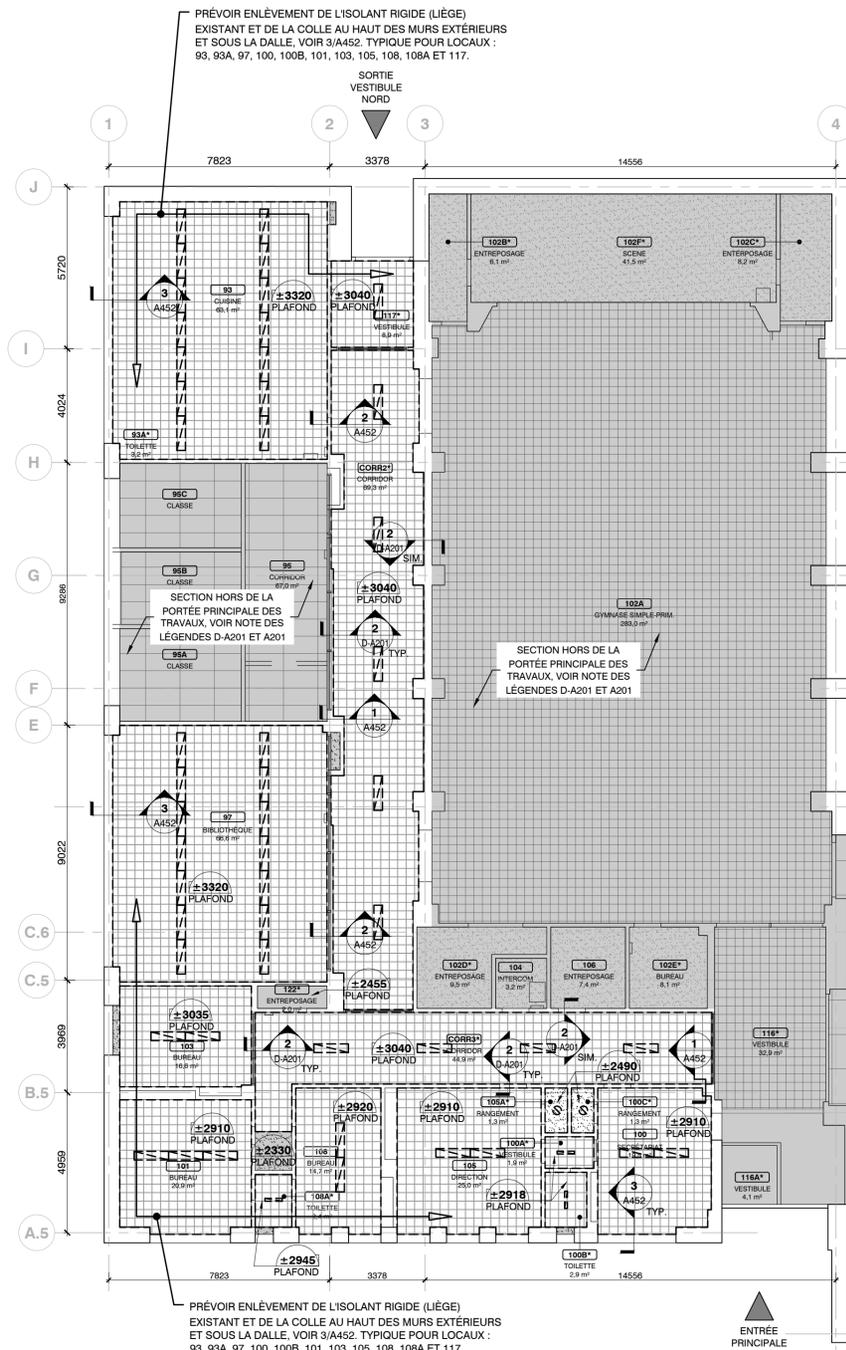
Service des ressources matérielles
5100, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1V 5R9

École Charles-Bruneau
2515, rue Holt, Montréal, QC
Rénovations de la finition intérieure - Phase 2

281 027 670 PROJET

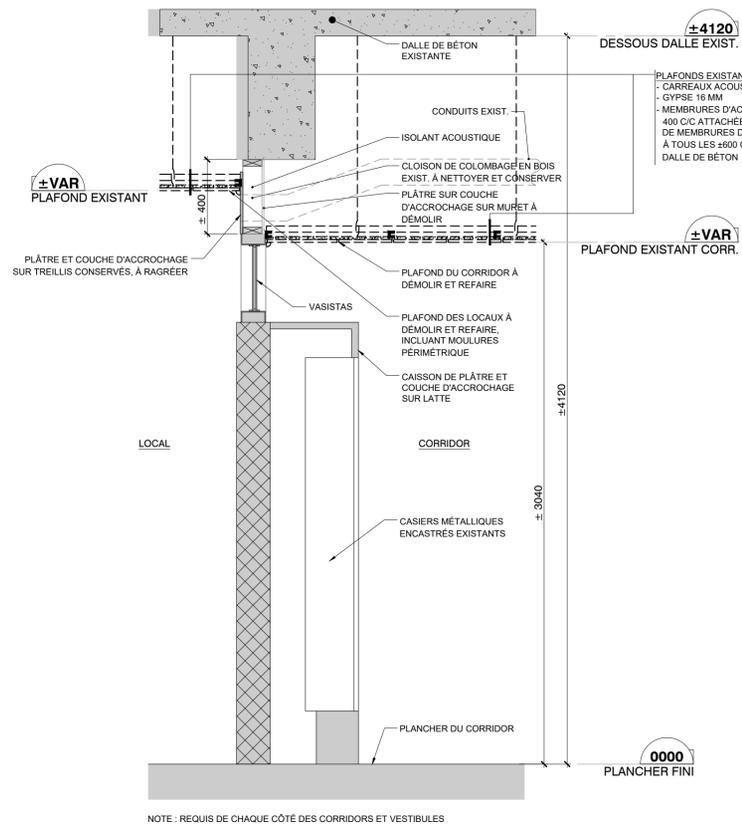
ÉCHELLE INDIQUÉE

PLAN - NIVEAU 1 (RDC) - EXISTANT
MOBILISATION ET SÉQUENCES



PLAN DES PLAFONDS DU NIVEAU 1 - DÉMOLITION

1:125 1



COUPE CLOISON CORRIDOR/DÉMOLITION

1:20 2

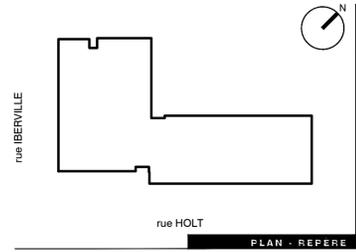
LÉGENDE PLAFOND DÉMOLITION

SYMBOLES D'IDENTIFICATION

	TUILE ACOUSTIQUE COLLÉE SOUS GYPSE 16MM SUSPENDU, L'ENSEMBLE ÉTANT À DÉMOLIR, INCLUANT BROCHE DE SUSPENSION ET RÉSILLE EN PROFILÉS MÉTALLIQUES (MEMBRURES D'ACIER)
	PLAFOND DE PLÂTRE ET COUCHE D'ACCROCHAGE SUR TREILLIS EXISTANT À DÉMOLIR
	PLAFOND DE PLÂTRE ET COUCHE D'ACCROCHAGE SUR TREILLIS EXISTANT À CONSERVER
	AUX PLANS, INDIQUE SECTION HORS DE LA PORTÉE PRINCIPALE DES TRAVAUX, POUVANT INCLURE DES TRAVAUX CONSÉQUENTS AUX OUVRAGES PRÉVUS; RAGRÉAGE, PASSAGE CONDUITS, PERCEMENTS, OBTURATION D'OUVERTURE, PEINTURE ETC.
	AUX DÉTAILS; INDIQUE UNE COMPOSANTE EXISTANTE CONSERVÉE.
	APPAREILS D'ÉCLAIRAGE À DÉMOLIR DE TYPES VARIÉS, VOIR ING.

NOTES PLANS DE PLAFONDS DÉMOLITION

- LES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE À DÉMOLIR SONT DÉMONTRÉS À TITRE INDICATIF SEULEMENT ; SE RÉFÉRER AUX PLANS D'INGÉNIEURS EN ÉLECTRICITÉ POUR LES INFORMATIONS ET LE POSITIONNEMENT DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ET DES ÉQUIPEMENTS AUX PLAFONDS



NOTE
L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET INDICATIONS AUX PLANS. AUCUNE DIMENSION NE DEVRA ÊTRE PRISE SUR LES DESSINS À L'AIDE D'UNE ÉCHELLE. L'ENTREPRENEUR DEVRA AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTE ERREUR OU OMISSION SUR LES PLANS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

AVIS DE DROIT D'AUTEUR
LE DROIT D'AUTEUR SUR LE PRÉSENT DOCUMENT ÉLECTRONIQUE OU PAPIER APPARTIENT À BERGERON BOUTHILLIER ARCHITECTES. CE DOCUMENT NE PEUT ÊTRE TRANSMIS, TÉLÉCHARGÉ OU REPRODUIT, SOUS AUCUNE FORME IMPRIMÉE OU ÉLECTRONIQUE QUE CE SOIT, SANS L'AUTORISATION EXPRESSE ÉCRITE DE BERGERON BOUTHILLIER ARCHITECTES.

CES PLANS ET DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES NE PEUVENT ÊTRE UTILISÉS, EN TOUT OU EN PARTIE, POUR LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION D'UN AUTRE BÂTIMENT OU PARTIE DE BÂTIMENT ET/OU À TOUTES AUTRES FINS.

(C) BERGERON BOUTHILLIER INC., 2022

NOTES GÉNÉRALES

10		
9		
8		
7		
6		
5		
4		
3		
2		
1	POUR APPEL D'OFFRES	2022-12-12 C.L.B.



1011, rue Saint-Louis, Terrebonne (QC)
T. 450.492.6333 / F. 450.492.5777 info@bbarchitectes.ca

ARCHITECTURE

PROJET PROF.	814-2021
FICHIER PROF.	814-A000_Phase2
CONCEPTION	M.F.
DESSIN	D.D.
VÉRIFICATION	C.L.B.
APPROBATION	C.L.B.



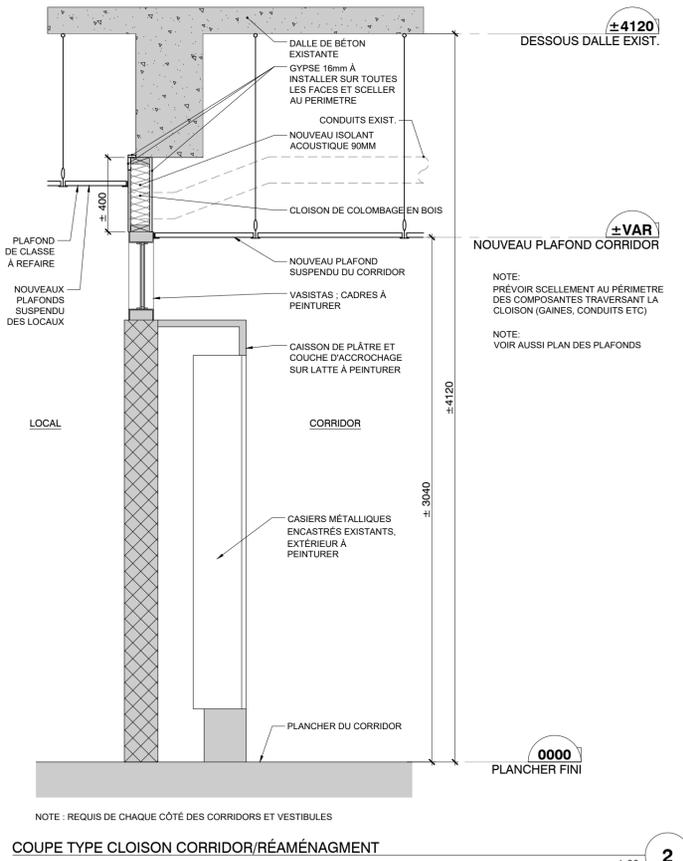
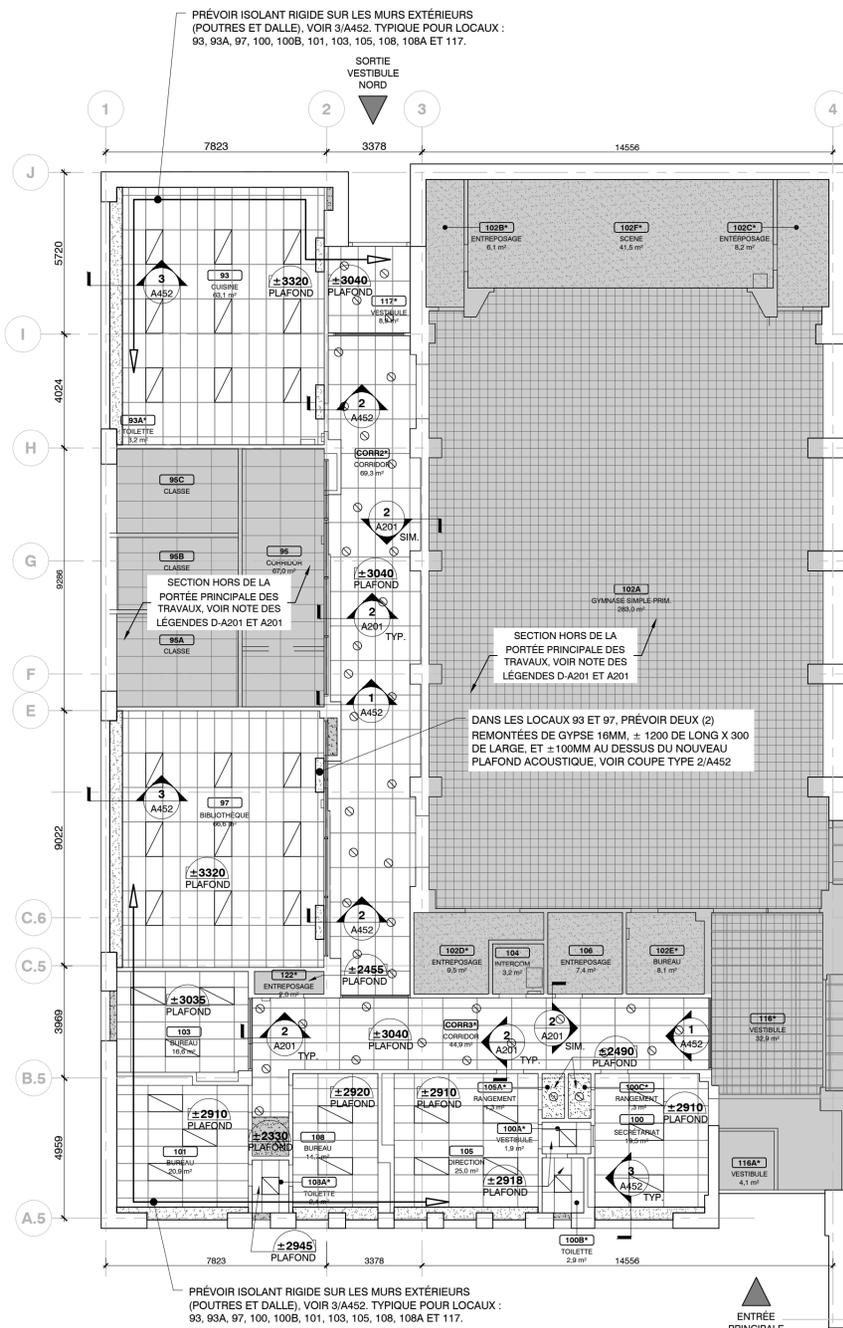
Service des ressources matérielles
5100, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1V 3R9

École Charles-Bruneau
2515, rue Holt, Montréal, QC
Rénovations de la finition intérieure - Phase 2

281 027 670 PROJET

ÉCHELLE INDICUÉE

PLAN DES PLAFONDS DU NIVEAU 1 (RDC) - DÉMOLITION



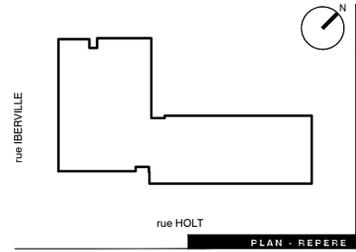
LÉGENDE PLAFOND RÉAMÉNAGEMENT

SYMBOLES D'IDENTIFICATION

- NOUVEAU PLAFOND ACOUSTIQUE SUSPENDU
- NOUVEAU PLAFOND DE GYPSE
- PLAFOND DE PLÂTRE ET COUCHE D'ACCROCHAGE SUR TREILLIS CONSERVÉ
- AUX PLANS; INDIQUE SECTION HORS DE LA PORTÉE PRINCIPALE DES TRAVAUX, POUVANT INCLURE DES TRAVAUX CONSÉQUENTS AUX OUVRAGES PRÉVUS; RAGRÉAGE, PASSAGE CONDUITS, PERCEMENTS, OBTURATION D'OUVERTURE, PEINTURE ETC. AUX DÉTAILS; INDIQUE UNE COMPOSANTE EXISTANTE CONSERVÉE.
- NOUVEAUX APPAREILS D'ÉCLAIRAGE DE TYPES VARIÉS, VOIR ING.

NOTES PLANS DE PLAFONDS RÉAMÉNAGEMENT

- LES NOUVEAUX APPAREILS D'ÉCLAIRAGE SONT DÉMONSTRÉS À TITRE INDICATIF SEULEMENT; SE RÉFÉRER AUX PLANS D'INGÉNIEURS EN ÉLECTRICITÉ POUR LES INFORMATIONS ET LE POSITIONNEMENT DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ET DES ÉQUIPEMENTS AUX PLAFONDS



NOTE
L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET INDICATIONS AUX PLANS. AUCUNE DIMENSION NE DEVRA ÊTRE PRISE SUR LES DESSINS À L'AIDE D'UNE ÉCHELLE. L'ENTREPRENEUR DEVRA AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTE ERREUR OU OMISSION SUR LES PLANS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

AVIS DE DROIT D'AUTEUR
LE DROIT D'AUTEUR SUR LE PRÉSENT DOCUMENT ÉLECTRONIQUE OU PAPIER APPARTIEN À BERGERON BOUTHILLIER ARCHITECTES. CE DOCUMENT NE PEUT ÊTRE TRANSMIS, TÉLÉCHARGÉ OU REPRODUIT, SOUS AUCUNE FORME IMPRIMÉE OU ÉLECTRONIQUE QUE CE SOIT, SANS L'AUTORISATION EXPRESSE ÉCRITE DE BERGERON BOUTHILLIER ARCHITECTES.

CES PLANS ET DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES NE PEUVENT ÊTRE UTILISÉS, EN TOUT OU EN PARTIE, POUR LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION D'UN AUTRE BÂTIMENT OU PARTIE DE BÂTIMENT ET/OU À TOUTES AUTRES FINS.

(C) BERGERON BOUTHILLIER INC., 2022

NOTES GÉNÉRALES

10
9
8
7
6
5
4
3
2
1

POUR APPEL D'OFFRES 2022-12-12 C.L.B.

ÉMISSIONS

bergeron bouthillier inc.
ARCHITECTES

1011, rue Saint-Louis, Terrebonne (QC) J6W 1K1
T. 450.492.6333 / F. 450.492.5777 info@b2architectes.ca

ARCHITECTURE
PROJET PROF. 814-2021
FICHIER PROF. 814-A000_Phase2
CONCEPTION M.F.
DESSIN D.D.
VÉRIFICATION C.L.B.
APPROBATION C.L.B.

Ordre des architectes du Québec

PROFESSIONNELS

Centre de services scolaires de Montréal
Québec

Service des ressources matérielles
5100, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1V 9R9

École Charles-Bruneau
2515, rue Holt, Montréal, QC
Rénovations de la finition intérieure - Phase 2

281 027 670

ÉCHELLE INDIQUÉE

PLAN DES PLAFONDS DU NIVEAU 1 (RDC) - RÉAMÉNAGEMENT

1:125 1

A201 / 9

PAGE

PLAN DES PLAFONDS DU NIVEAU 1 - RÉAMÉNAGEMENT

TABLEAU DES FINIS

NO. LOCAL	PLAFONDS				MURS		NOTES
	PLAFOND ACOUSTIQUE NOUVEAU	PLAF. ET/OU RETOMBÉE GYPSE NOUVEAU	GYPSE / PLÂTRE À PEINTURER	EXISTANT CONSERVÉ	À PEINTURER	PEINTURE EXISTANTE CONSERVÉE	
93	●	●	●		●		NOTE A
93A	●	●	●		●		
97	●	●	●		●	●	NOTE B
100	●	●	●		●		
100A	●	●	●		●		
100B	●	●	●		●		NOTE D
100C	●	●	●		●		
101	●	●	●		●		
103	●	●	●		●		NOTE D
105	●	●	●		●		
105A	●	●	●		●		
108	●	●	●		●		
108A	●	●	●		●		NOTE D
117	●	●	●		●		
CORR.2	●	●	●		●		NOTE A
CORR.3	●	●	●		●	●	NOTE C

NOTES :

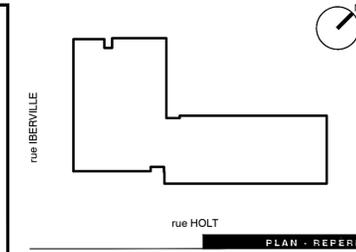
NE PAS CONSIDÉRER LES ASTÉRIX (*) À LA SUITE DES NUMÉROS DE LOCAUX INSCRITS AUX DESSINS.

NOTE A : MURALES SONT À PEINTURER. PRÉALABLEMENT SABLER ET APPLIQUER PLEINE SURFACE UN PLÂTRE DE RÉPARATION POUR RECEVOIR NOUVELLE PEINTURE.

NOTE B : MURALE EST À CONSERVER PLEINE LONGUEUR ET HAUTEUR DU MUR, AINSI QUE SUR LE MUR PERPENDICULAIRE JUSQU'À LA FENÊTRE. PRÉVOIR NOUVELLE PEINTURE SUR LES AUTRES CLOISONS, TYP.

NOTE C : MURS ET PLAFONDS DE COULEUR NOIR SONT À CONSERVER DANS LE COIN RETOUR AU CALME, PRÉVOIR UNE COUCHE DE PEINTURE DE LA MÊME COULEUR.

NOTE D : PLAFOND EN PLÂTRE / GYPSE AU-DESSUS DE LA FENÊTRE À CONSERVER.

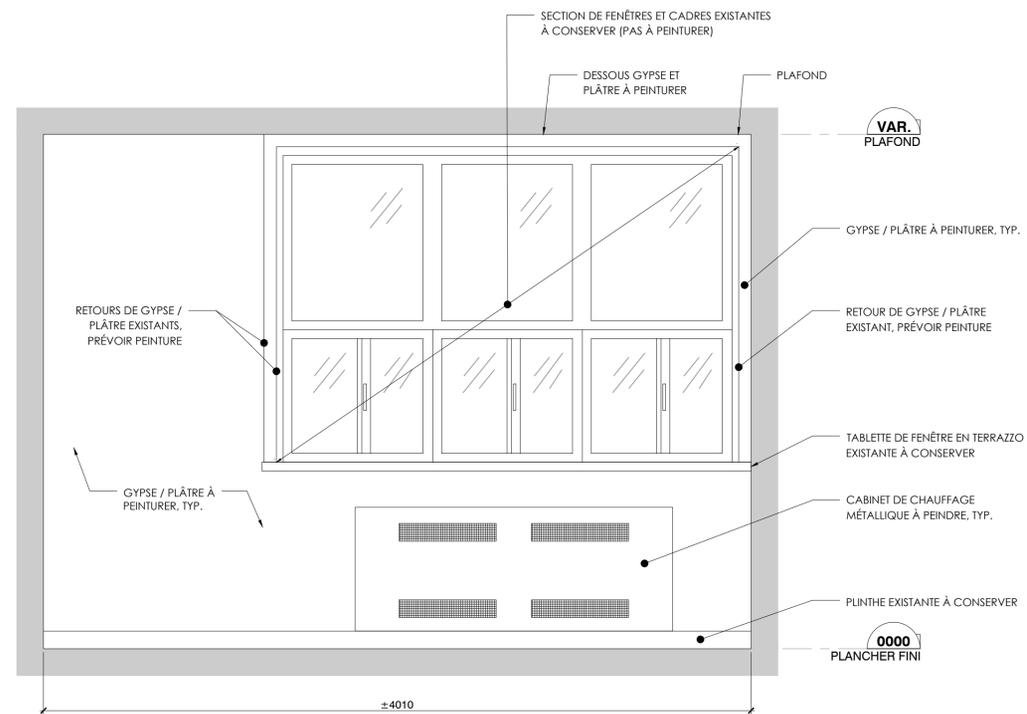


NOTE
L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET INDICATIONS AUX PLANS. AUCUNE DIMENSION NE DEVRA ÊTRE PRISE SUR LES DESSINS À L'AIDE D'UNE ÉCHELLE. L'ENTREPRENEUR DEVRA AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTE ERREUR OU OMISSION SUR LES PLANS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

AVIS DE DROIT D'AUTEUR
LE DROIT D'AUTEUR SUR LE PRÉSENT DOCUMENT ÉLECTRONIQUE OU PAPIER APPARTIEN À BERGERON BOUTHILLIER ARCHITECTES. CE DOCUMENT NE PEUT ÊTRE TRANSMIS, TÉLÉCHARGÉ OU REPRODUIT, SOUS AUCUNE FORME IMPRIMÉE OU ÉLECTRONIQUE QUE CE SOIT, SANS L'AUTORISATION EXPRESSE ÉCRITE DE BERGERON BOUTHILLIER ARCHITECTES.

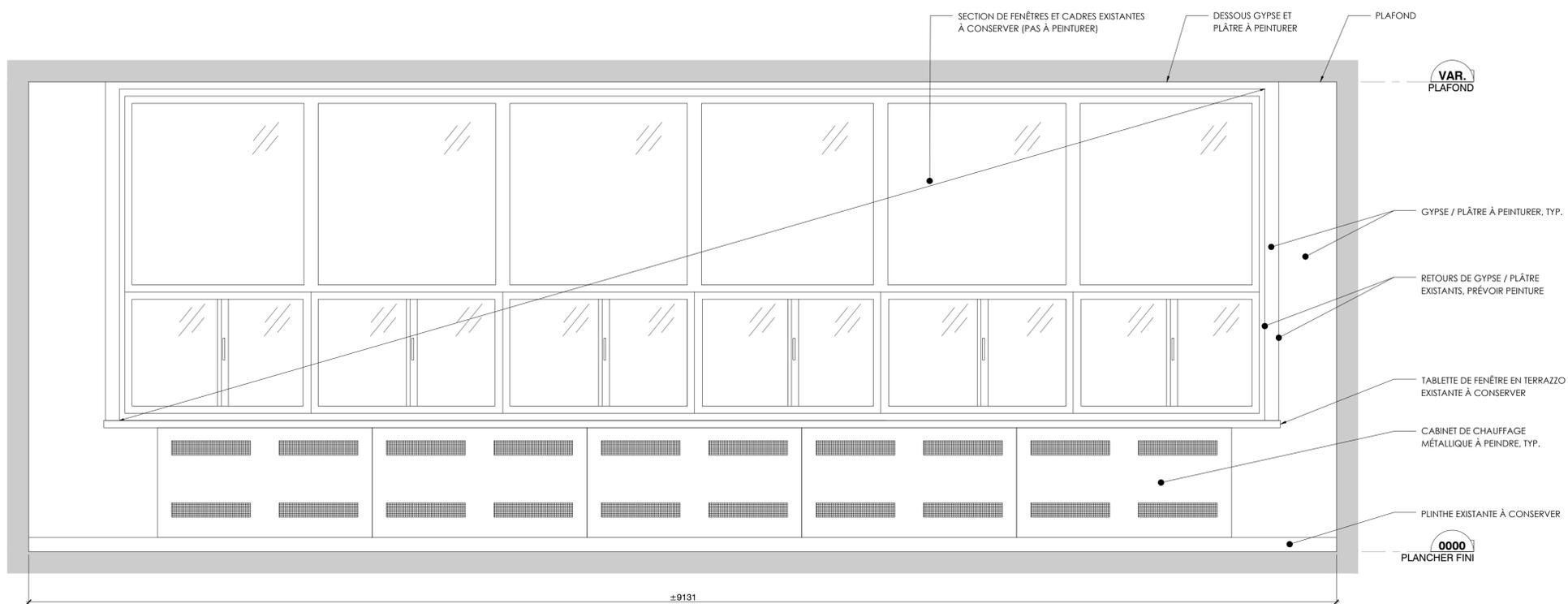
CES PLANS ET DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES NE PEUVENT ÊTRE UTILISÉS, EN TOUT OU EN PARTIE, POUR LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION D'UN AUTRE BÂTIMENT OU PARTIE DE BÂTIMENT ET/OU À TOUTES AUTRES FINS.

(C) BERGERON BOUTHILLIER INC., 2022



ÉLÉVATION TYPIQUE LOCAUX BUREAUX, MUR EXTÉRIEUR

1:20 2



ÉLÉVATION TYPIQUE LOCAUX 93 ET 97, MUR EXTÉRIEUR

1:20 1

NOTES GÉNÉRALES

10
9
8
7
6
5
4
3
2
1

POUR APPEL D'OFFRES 2022-12-12 C.L.B.

ÉMISSIONS



1011, rue Saint-Louis, Terrebonne (Qc) J6W 1K1
T. 450.492.6333 / F. 450.492.5777 info@abarchitectes.ca

ARCHITECTURE	
PROJET PROF.	814-2021
FICHIER PROF.	814-A000_Phase2
CONCEPTION	M.F.
DESSIN	D.D.
VÉRIFICATION	C.L.B.
APPROBATION	C.L.B.



Service des ressources matérielles
5100, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1V 5R9

École Charles-Bruneau
2515, rue Holt, Montréal, QC
Rénovations de la finition intérieure - Phase 2

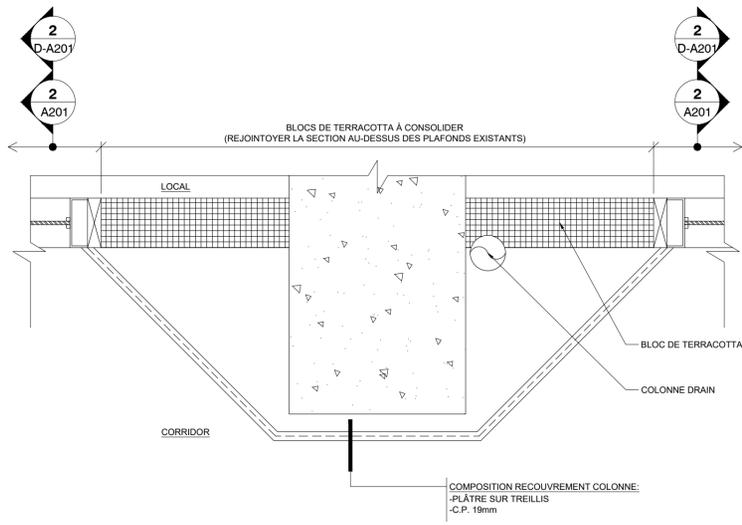
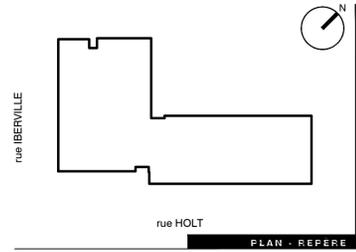
281 027 670 PROJET

ÉCHELLE INDIQUÉE

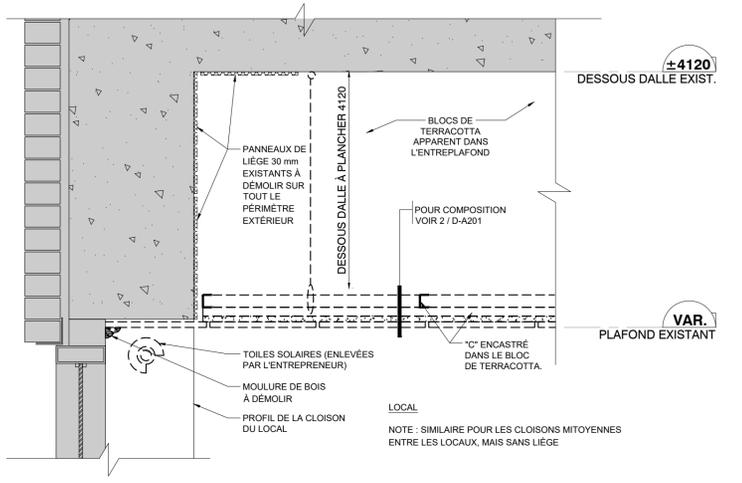
ÉLÉVATION INTÉRIEUR TYPE

LÉGENDE GÉNÉRALE

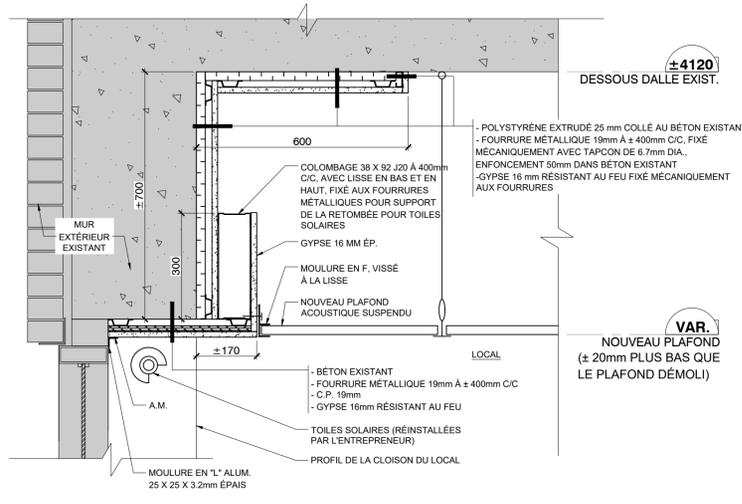
AUX PLANS; INDIQUE SECTION HORS DE LA PORTÉE PRINCIPALE DES TRAVAUX, POUVANT INCLURE DES TRAVAUX CONSÉQUENTS AUX OUVRAGES PRÉVUS, RAGRÉAGE, PASSAGE CONDUITS, PERCEMENTS, OBTURATION D'OUVERTURE, PEINTURE ETC.
AUX DÉTAILS; INDIQUE UNE COMPOSANTE EXISTANTE CONSERVÉE.



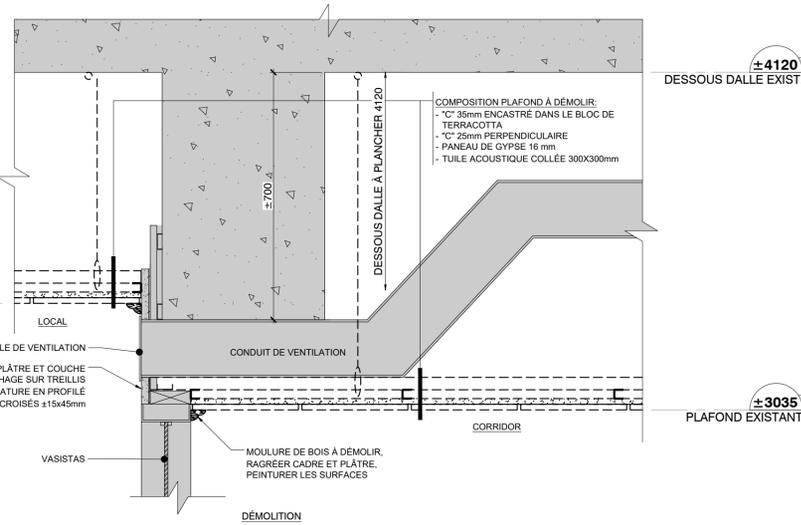
DÉTAIL EN PLAN COLONNES | EXISTANT ET RÉAMÉNAGEMENT



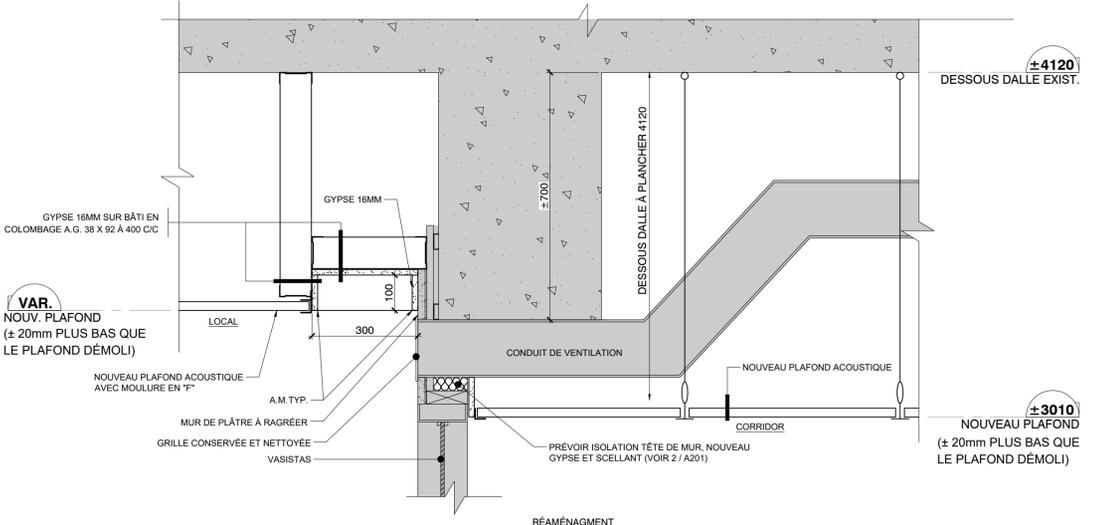
COUPE TYPE PLAFOND / MUR EXTERIEUR



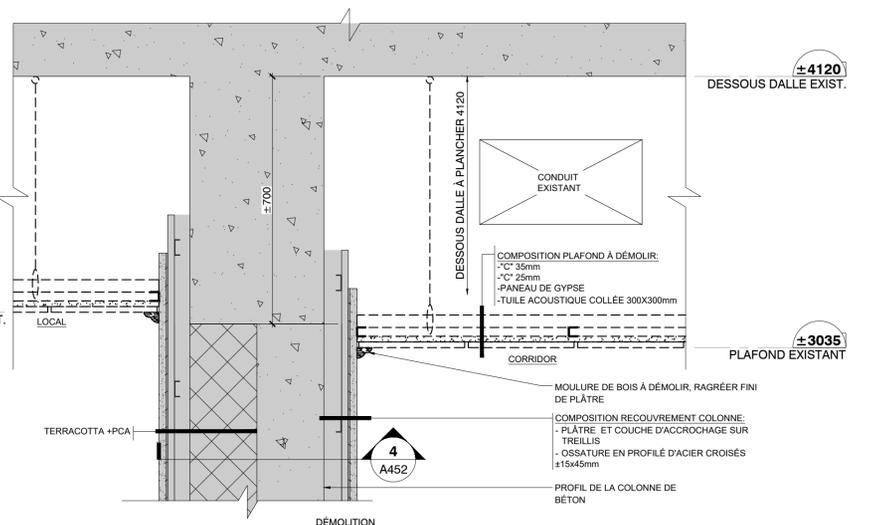
COUPE TYPE PLAFOND / MUR EXTERIEUR



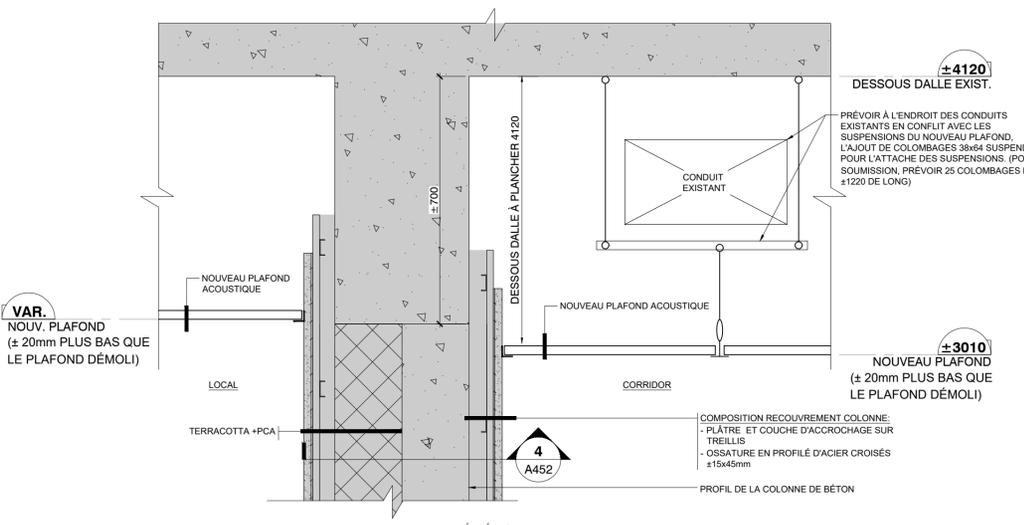
COUPE TYPE PLAFOND / FENÊTRE - CONDUIT MÉCANIQUE



COUPE TYPE PLAFOND / FENÊTRE - CONDUIT MÉCANIQUE



COUPE TYPE PLAFOND / COLONNES



COUPE TYPE PLAFOND / COLONNES

NOTE
L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET INDICATIONS AUX PLANS. AUCUNE DIMENSION NE DEVRA ÊTRE PRISE SUR LES DESSINS À L'AIDE D'UNE ÉCHELLE. L'ENTREPRENEUR DEVRA AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTE ERREUR OU OMISSION SUR LES PLANS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

AVIS DE DROIT D'AUTEUR
LE DROIT D'AUTEUR SUR LE PRÉSENT DOCUMENT ÉLECTRONIQUE OU PAPIER APPARTIEN À BERGERON BOUTHILLIER ARCHITECTES. CE DOCUMENT NE PEUT ÊTRE TRANSMIS, TÉLÉCHARGÉ OU REPRODUIT, SOUS AUCUNE FORME IMPRIMÉE OU ÉLECTRONIQUE QUE CE SOIT, SANS L'AUTORISATION EXPRESSE ÉCRITE DE BERGERON BOUTHILLIER ARCHITECTES.

CES PLANS ET DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES NE PEUVENT ÊTRE UTILISÉS, EN TOUT OU EN PARTIE, POUR LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION D'UN AUTRE BÂTIMENT OU PARTIE DE BÂTIMENT ET/OU À TOUTES AUTRES FINS.

(C) BERGERON BOUTHILLIER INC., 2022

NOTES GÉNÉRALES

10
9
8
7
6
5
4
3
2
1

POUR APPEL D'OFFRES 2022-12-12 C.L.B.

ÉMISSIONS



1011, rue Saint-Louis, Terrebonne (QC) J6W 1K1
T. 450.492.6333 / F. 450.492.5777 info@abarchitectes.ca

ARCHITECTURE

PROJET PROF.	814-2021
FICHIER PROF.	814-A000_Phase2
CONCEPTION	M.F.
DESSIN	D.D.
VÉRIFICATION	C.L.B.
APPROBATION	C.L.B.



Service des ressources matérielles
5100, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1V 9R9

École Charles-Bruneau
2515, rue Holt, Montréal, QC
Rénovations de la finition intérieure - Phase 2

281 027 670 PROJET

ÉCHELLE INDIQUÉE

COUPES ET DÉTAILS